

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ADAPTATION DU DISPOSITIF D'HÉBERGEMENT DES REQUÉRANTS D'ASILE

Fermeture de l'abri de protection civile de Coteau Fleuri à Lausanne

Au regard de la diminution du nombre de demandeurs d'asile à assister, l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) cessera d'exploiter l'abri de protection civile de Coteau Fleuri à Lausanne à partir du 13 septembre 2013. La diminution du nombre de personnes à héberger est due à la fois à un ralentissement des demandes d'asile et à l'augmentation des départs effectués par le Canton. Néanmoins, huit abris sont encore exploités par l'EVAM et il reste difficile de prévoir l'évolution du nombre des demandes d'asile. Le Canton et l'EVAM suivent avec attention la situation. Ils entendent adapter au plus près les moyens mis en oeuvre au gré des besoins d'hébergement.

L'abri de protection civile de Coteau Fleuri, à Lausanne, n'accueillera plus de requérants d'asile à partir du 13 septembre 2013. Il était le premier à avoir été ouvert dans le canton. La décision de fermeture de cette infrastructure exploitée par l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) depuis février 2011 se fonde sur la diminution du nombre de personnes à héberger constatée depuis le mois de juillet. Début 2013, l'EVAM hébergeait 5133 personnes. En août, ce chiffre s'est abaissé à quelque 4900 personnes.

Dans un souci de réactivité et de bonne gestion, le Canton entend adapter au plus près son dispositif à l'évolution des besoins. La diminution, en début d'année, du nombre de demandes d'asile et les départs ont tous deux contribué à la réduction des besoins d'hébergement. Jusqu'au 31 juillet 2013, 141 requérants ont été attribués au Canton par la Confédération en moyenne chaque mois. L'an passé, l'attribution mensuelle moyenne était de 188. Entre le début de l'année et le 31 juillet, le Canton a enregistré chaque mois en moyenne 106 départs d'étrangers en situation irrégulière. La moyenne mensuelle des départs était de 58 en 2011 et de 76 en 2012.

Les personnes logeant encore dans l'abri de Coteau Fleuri – qui a accueilli jusqu'à 50 personnes – seront progressivement transférées vers d'autres lieux d'hébergement.

Dans un contexte d'accroissement rapide du nombre de requérants d'asile en Suisse et donc dans le canton en 2011 et 2012, l'établissement a dû recourir en urgence à des abris de protection civile. Après la fermeture de l'abri lausannois, l'EVAM continuera d'exploiter huit abris qui accueillent actuellement plus de 370 personnes au total. L'Etablissement continue donc à chercher d'autres solutions d'hébergement. Selon l'évolution du nombre de personnes à assister et des solutions alternatives d'hébergement qu'il pourra mettre en oeuvre, l'EVAM fermera d'autres abris de protection civile.

Le Canton et l'EVAM remercient la Commune de Lausanne, toutes les instances et toutes les personnes qui ont permis l'utilisation de l'abri de Coteau Fleuri dans les meilleures conditions possibles.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 28 août 2013

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DECS, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 021 316 60 10 Erich Dürst, directeur de l'EVAM, 021 557 06 07